



Paris, le 13 mars 2017

Lettre aux candidats à la présidence de la République Française

Les Français ont maintenant bien compris l'importance des enjeux de défense et de sécurité, dans un environnement géostratégique marqué par des tensions croissantes et le retour du rapport de puissance entre Etats, par un terrorisme islamique radical affectant nombre de continents ou encore par des zones de conflits violents ou d'extrême pauvreté qui entraînent flux migratoires et de réfugiés et déstabilisent certaines régions.

En Europe, nombre de pays font face à de tels défis conduisant leurs citoyens à exiger de leurs autorités politiques des réponses adaptées. Tel est le cas de la France. Mais forte de son histoire, des valeurs qu'elle porte et de son statut de membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, elle est aussi attendue pour l'exemplarité de ses démarches et pour la dynamique qu'elle insufflera pour forger une solidarité entre les pays.

C'est pourquoi la voix de la France est écoutée et attendue sur nombre de sujets dont en particulier celui de l'Europe de la Défense ou plus exactement de l'Europe des solidarités.

Au cours de ces derniers mois, une dynamique positive s'est fait jour avec notamment plusieurs documents innovants relatifs à la Politique de sécurité et de défense commune (Stratégie Globale de l'UE, qui met en avant le besoin d'autonomie stratégique européenne, Document de mise en œuvre, Feuille de route UE-OTAN, Plan d'action de la Commission) conduisant à des décisions importantes (Réunion conjointe Affaires Etrangères et Défense en mars, Conseil Européen des 9 et 10 mars) et que consolideront sans doute les nouvelles orientations stratégiques annoncées pour juin 2017.

La défense et la sécurité des citoyens constituent le rôle premier d'un gouvernement. Aujourd'hui, compte tenu des profondes évolutions du paysage géostratégique, il n'y a d'autre voie pour remplir ce rôle que celle d'un accroissement déterminé des solidarités entre pays européens.

Cela passe par l'étude de projets ambitieux mais réalistes, c'est ce à quoi les membres d'EuroDéfense-France souhaitent contribuer, en faisant notamment des propositions (qui sont détaillées dans l'annexe jointe) dans les domaines suivants:

- la coopération européenne, via l'élaboration d'un Livre Blanc Européen,
- les structures de commandement, en tenant compte du continuum sécurité-défense,
- le dispositif de réaction rapide, qui doit être revu en s'appuyant sur les effets à produire et en dépassant le seul cadre des structures militaires,
- les aspects capacitaires, pour lesquels il convient de promouvoir une plus grande solidarité européenne à la fois dans le processus d'élaboration du besoin et pour le financement de programmes de recherche et de développement (R&D) de défense, auquel devrait contribuer le budget de l'Union européenne.

De plus, la mise en place d'une coopération structurée permanente, prévue par le Traité de Lisbonne, permettrait aux Etats membres qui le souhaitent de prendre les engagements nécessaires à la concrétisation d'une solidarité accrue en matière de Défense et de Sécurité. La CSP pourrait être une 1ère concrétisation de l'idée d'Europe "différenciée", évoquée au sommet restreint qui a réuni récemment à Versailles les Chefs d'Etat Allemand, Espagnol, Italien et Français et mettrait ainsi le domaine de la défense à l'avant-garde des évolutions envisagées pour l'approfondissement de l'Union.

Enfin, il conviendra de veiller à ce que les pays européens disposent – solidairement – des moyens de faire face aux conséquences de nouveaux défis et notamment de ceux que pourraient entraîner des attentats terroristes simultanés et de grande ampleur, des cyber attaques massives ou encore un incident industriel ou technologique majeur. Si la réponse première restera toujours celle de l'Etat concerné, nous sommes convaincus que la solidarité entre Européens doit pouvoir se manifester très concrètement, répondant ainsi aux attentes des citoyens et trouvant une nouvelle dimension en matière de défense et sécurité.

Ingénieur général de l'armement (2s) Patrick BELLOUARD
Président d'EuroDéfense- France

Vers une Europe des solidarités ...

En décembre dernier, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont demandé à Madame la Haute Représentante de présenter des propositions précises concernant :

- le développement des capacités civiles,
- les paramètres d'un examen annuel coordonné en matière de défense piloté par les États membres,
- le processus de développement des capacités militaires,
- l'établissement d'une capacité opérationnelle permanente de planification et de conduite au niveau stratégique,
- l'amélioration de l'adéquation, de l'employabilité et de la déployabilité du dispositif de réaction rapide de l'UE,
- des éléments et des options en vue d'une coopération structurée permanente inclusive reposant sur une approche modulaire et traçant les contours de projets éventuels,
- la prise en compte de l'ensemble des besoins au titre du renforcement des capacités en faveur de la sécurité et du développement (RCSD).

Une véritable dynamique positive a donc été actée, qui mérite d'être accompagnée et dynamisée par la France en liaison étroite avec ses principaux partenaires, en premier lieu l'Allemagne.

En soutien du travail des services officiels de l'Union et des Etats membres, EuroDéfense-France souhaite vous apporter le fruit de ses réflexions, dans quatre domaines qu'elle juge essentiels:

- la coopération européenne,
- les structures de commandement,
- le dispositif de réaction rapide,
- la base industrielle et technologique de défense.

Si les instances européennes (Commission, SEAE, AED) ont un rôle majeur en matière d'élaboration de propositions, ce sont bien les Etats Membres qui seront in fine responsables de l'adoption concrète et effective des mesures recommandées. C'est pourquoi la France a un rôle important à jouer dans ce processus.

1 - la coopération européenne

Les modalités de mise en place d'un examen annuel coordonné en matière de défense ont été discutées lors de la réunion conjointe des Ministres de la Défense et des Affaires étrangères de mars 2017. Elles vont être prochainement déclinées par l'Agence Européenne de Défense et soumises aux Etats-Membres. Cette initiative bouleverse les habitudes régaliennes mais elle est aussi et surtout gage de coopérations accrues et de synergies potentielles – notamment avec certains travaux conduits au sein de l'OTAN.

Il s'agit donc d'une décision importante prise par les chefs d'Etats et de Gouvernements et c'est sans doute une approche pragmatique et incrémentale qui sera proposée par l'AED car de nature à obtenir l'adhésion. Au bilan, on aura sans doute profondément amélioré les interactions entre Etats-Membres.

Pour autant, cette approche pragmatique des derniers mois mériterait d'être mieux partagée avec les citoyens et notamment la jeunesse. En effet, face à la montée des nationalismes, ne faut-il pas favoriser la perception d'une communauté de destin ?

C'est donc la réalisation d'un Livre Blanc Européen qu'EuroDéfense-France appelle de ses vœux, un Livre Blanc Européen associant la jeunesse de chacun des pays de l'UE et destiné à mieux partager les opportunités, risques et menaces du XXI siècle. Les bouleversements géostratégiques nous y invitent, aussi convient-il sans doute d'être prêt à lancer une telle initiative avant la fin 2017.

Ce Livre Blanc devrait capitaliser sur des succès comme le programme ERASMUS débouchant sur son équivalent militaire.

Parallèlement il y aurait vertu à renforcer sur le terrain la coopération européenne. Pour ce faire, il faut privilégier là où c'est possible *la création d'entités européennes*, ce qui pourrait se faire en matière de logistique ou d'infrastructures pour les opérations, voire même pour des exercices. Ce serait aussi une façon de mutualiser des coûts.

2 - les structures de commandement

Le Conseil de mars 2017 a acté les modalités de création d'une structure de planification et de conduite au niveau stratégique pour les missions de conseil, d'entraînement et de formation (dites « non exécutives »). C'est une excellente nouvelle pour le court terme puisque de nature à favoriser une véritable synergie entre les différentes actions de l'Union européenne : aide au développement, missions civiles d'état de droit, missions militaires de soutien, aide humanitaire, ... En outre, la désignation à Bruxelles d'une autorité militaire unique en charge de commander toutes les missions militaires de formation et de conseil, autorité colocalisée avec les structures géographiques du SEAE, le commandant des missions civiles de l'UE (Cdt CPCC), les directions de la Commission et proche de l'OTAN, sera de nature à renforcer grandement l'efficacité et les synergies mais aussi à garantir une plus grande homogénéité entre les différentes actions menées par l'UE (actuellement en Somalie, République Centre Africaine et au Mali).

Mais le problème reste entier pour les missions robustes. Car l'instabilité permanente et les nombreux conflits violents qui rejaillissent sur la sécurité des pays de l'UE interdisent d'éluder la question alors même que la situation actuelle est loin d'être satisfaisante : un cloisonnement des domaines sécuritaires et de défense, une capacité limitée de planification d'anticipation, des délais parfois prohibitifs pour l'élaboration des options stratégiques, une structure de commandement non dédiée, un processus de génération de forces souvent très lent.

C'est donc une revisite complète des processus et des organisations qu'EuroDéfense-France recommande, avec comme axe central, la prise en compte du continuum sécurité-défense.

Elle doit conduire à une amélioration profonde des moyens de recueil et d'élaboration du renseignement afin d'éclairer les différentes décisions politiques mais aussi mener à la mise en œuvre d'une nouvelle structure de planification stratégique des missions coercitives qui intègre pleinement

et à tout moment la dimension civilo-militaire, afin d'inscrire très en amont puis en permanence, la dynamique de stabilisation et de reconstruction.

Cela ne doit pas conduire à deux structures séparées, une pour les missions de formation et de conseil, l'autre pour les missions coercitives, mais peut se faire progressivement de la première à la deuxième par addition de compétences, en partenariat avec l'OTAN.

Même si l'on reste dans le cadre de l'approche globale et d'une utilisation d'une violence maîtrisée en dernier recours, le statu quo n'est pas une option.

3 - le dispositif de réaction rapide

Lors du Conseil Européen du 15 décembre 2016, les chefs d'Etats et de Gouvernements ont appelé de leurs vœux une *amélioration de l'adéquation, de l'employabilité et de la déployabilité du dispositif de réaction rapide de l'UE*.

Se contenter d'améliorer l'existant, par exemple dans l'évolution du concept des groupements tactiques, dans leur interarmisation, dans la flexibilité de leur composition (volume variable non limité au niveau bataillon) apporterait des progrès certains et nécessaires mais ne répondrait que très partiellement aux défis actuels.

C'est une démarche intellectuelle plus innovante qui doit être entreprise en s'appuyant sur les effets à produire et en dépassant le seul cadre des structures militaires.

Cela passe tout d'abord par l'accroissement de la capacité d'anticipation et donc par une meilleure compréhension de la situation, des enjeux et des risques, par les Etats membres. Les succès du centre satellitaire de l'UE situé à *Torrejón* doivent être dupliqués dans d'autres domaines et notamment dans celui de la surveillance des frontières extérieures, maritimes et terrestres, de l'UE et des zones économiques exclusives.

Cela doit également conduire au lancement de nouveaux dispositifs de réaction rapide (hors GT1500) à dominante civile et aptes à répondre à certaines situations de crise telles que tremblements de terre, épidémies aiguës (Ebola, ...), gestion des conséquences d'attaques massives cyber, ...

Pour ceux-ci, des dispositifs d'automatisme d'engagement mais aussi de partage des charges financières pourraient être élaborés par les Etats Membres. A côté des « Groupements tactiques – *Battle Groups* », l'UE se doterait ainsi de « Dispositifs d'Engagements Solidaires – *Solidarity Task Forces* ».

4 - les aspects capacitaires

En ce qui concerne le développement des capacités, outre un encouragement à accroître les ressources consacrées à la défense et à accroître la coopération au sein de l'UE:

- Madame Mogherini est mandatée pour présenter des propositions portant sur le processus de développement des capacités militaires ;
- la Commission, qui a ouvert la porte à un financement des activités de développement des capacités de défense en parallèle au plan d'action pour le financement d'activités de Recherche et Technologie (R&T), est invitée à préciser ses propositions pour la création d'un Fonds européen de défense, comportant un volet sur des capacités développées d'un commun accord par les Etats membres ;

- la Banque Européenne d'Investissement (BEI) est de son côté invitée à envisager des mesures en vue de soutenir les investissements dans les activités de recherche et développement en matière de défense.

Toutes ces propositions vont dans le bon sens et font tomber un certain nombre de tabous sur le financement de la défense et de la sécurité au sein de l'UE. Mais EuroDéfense-France attend qu'elles soient suivies de décisions et de mesures concrètes dans les meilleurs délais, notamment sur les points suivants :

- amélioration du processus d'identification des besoins capacitaires au sein de l'UE, préalable indispensable à un bon fonctionnement de la chaîne capacitaire,
- en parallèle de la préparation d'un plan de R&T de défense, déjà actée, puis du lancement de ce plan, mise en place dès maintenant par l'UE d'un processus de financement européen de la R&D, permettant de développer les équipements nécessaires, répondant aux besoins identifiés, que ce soit dans un cadre bilatéral, multilatéral ou même européen (à l'image du programme Galileo) : l'UE doit mettre en place cette capacité de financement sur son budget propre, afin de soutenir des programmes dont le lancement est souhaité par des Etats Membres mais dont le financement s'avère insuffisant (en particulier lorsque tous les Etats intéressés ne disposent pas du budget nécessaire au moment voulu) ou de financer un besoin capacitaire intéressant l'ensemble des Etats membres (télécommunications par satellites, moyens de surveillance des frontières...); ce budget européen pourrait en outre être complété par un fonds dont le fonctionnement reste à définir, en fonction du besoin de financement ; dans tous les cas, avec ces nouveaux moyens de financement, il s'agit clairement de mettre en place des mesures d'encouragement à la coopération ;
- enfin, accompagnement des programmes de coopération par une certaine consolidation industrielle au sein de l'UE, afin de renforcer la compétitivité du tissu industriel de défense européen et d'éviter les duplications inutiles, à l'instar de ce qui a été fait depuis longtemps dans le domaine aéronautique civil.